

2021-2022

# Pass<sup>+</sup>

hauts-de-seine • yvelines

*Sport et culture :  
une carte pour  
tes loisirs !*

De l'entrée en 6<sup>e</sup> à la majorité,  
le Département accompagne les jeunes :

- > Aides financières jusqu'à 80 euros et 100 euros pour les boursiers
- > Bons plans

**Inscrivez-vous !**



[www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)  
[www.78-92.fr](http://www.78-92.fr)

Yvelines • Hauts-de-Seine



# La carte PASS+ c'est quoi ?

- > **Une carte gratuite, valable de la 6<sup>e</sup> à la majorité.**
- > **Une aide financière pour les activités extrascolaires de 80 €** (100 € pour les élèves boursiers).
- > **Des bons plans** (invitations à des rencontres sportives, réductions pour des concerts...).

## Pour qui ?

- > **Tous les jeunes domiciliés et/ou scolarisés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines de la 6<sup>e</sup> à la majorité.**
- > **Les jeunes de 11 à 18 ans domiciliés dans les Hauts-de-Seine ou les Yvelines accueillis dans des établissements spécialisés (IME, IMPRO...).**

## Bons plans

**Une offre de bons plans pour des événements sportifs et culturels commune aux deux Départements : Hauts-de-Seine et Yvelines.**

# Aide financière sport-culture

*Une aide financière sport-culture de 80 € et de 100 € pour les élèves boursiers. Le Pass+ comprend deux porte-monnaie électroniques, l'un pour la pratique d'activités culturelles, l'autre pour la pratique d'activités sportives.*

*Les familles décident de la répartition des porte-monnaie entre la culture et le sport (60 € et 20 €).*

*Les élèves boursiers bénéficient d'une aide de 100 € (80 € et 20 € à répartir entre la culture et le sport).*

Pour les inscrits en 2020-2021 : en raison de la crise sanitaire, report exceptionnel de l'aide financière non consommée en 2020-2021 sur l'année 2021-2022.

## Comment l'obtenir ?

### Pour vous inscrire

- > Créez votre compte sur [passplus.fr](https://passplus.fr)
- > Activez votre compte à partir du courriel reçu
- > Ajoutez-le ou les bénéficiaire(s)
- > Document obligatoire : une photo
- > Document facultatif : notification de bourse 2020-2021

**Les avantages du Pass+ vous seront accordés dès validation de la demande.**

# Informations pratiques

## **Documents obligatoires pour l'inscription :**

### **Déjà inscrits :**

- > Un justificatif de domicile ou un certificat de scolarité

### **Première inscription :**

- > Une photo
- > Une copie d'un document officiel mentionnant la date de naissance
- > Un justificatif de domicile ou un certificat de scolarité

**Document facultatif :** une notification de bourse 2020-2021

### **Accès aux services**

- > Dès validation de l'inscription Pass+
- > Un mail de confirmation est envoyé à chaque bénéficiaire

### **Pour vous aider**

09 69 32 60 92 (n° non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 19h

Inscriptions sur **www.passplus.fr** à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021



[www.passplus.fr](http://www.passplus.fr)  
[www.78-92.fr](http://www.78-92.fr)